

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19  
Absent non excusé : 1  
Absents excusés : 3  
Présents : 15

L'An deux mille treize, le 3 juillet, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 24 juin 2013

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Loïc JAN, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents non excusés : Sébastien LE PABIC,  
Absents excusés : Daniel GUEGAN, Michel CABEL, Janine LOUIS,

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2013 est adopté à l'unanimité

**1. Marche de travaux Rue du commerce (Tranche 1) : Résultat de consultation**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour l'ouverture des plis concernant les travaux Rue du Commerce – Tranche 1 (Rue du Bouilleno).

Le Maire présente à l'assemblée les différentes offres reçues :

Nom du candidat	Montant HT	Montant TTC
<i>Estimation</i>	243 635,00€	291 387,46€
BRULE WEICKERT	216 895,50€	259 407,01€
EUROVIA	205 068,00€	245 261,33€
EIFFAGE	188 825,00€	225 834,70€
BERTHO TP	231 121,50€	276 421,31€

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis et après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 188 825,00€ HT, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise ne devra en aucun cas faire appel à un sous-traitant, les conditions du marché devront être respectées et les travaux devront être terminés pour fin novembre.

Il informe l'assemblée que le SDEM a transmis les devis relatifs au coût de la mise en souterrain des réseaux de la rue du Bouilleno (de la boucherie au virage du garage) qui s'élève à 107 644.18€TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le montant total des travaux rue du Bouilleno serait d'environ 350 000€ TTC.

Il présente également une photo des luminaires choisis par la commission d'ouverture des plis. Il s'agit d'un éclairage à LED. Les candélabres seront de couleur gris anthracite.

## **2. Carte + : Logiciel de consultation des comptes et paiement via internet**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre supplémentaire proposée par Carte +.

Il s'agit de 3 modules :

- Le module consultation des comptes : Ce module permet aux familles via Internet d'accéder à tout moment à leur portail familles afin de consulter les règlements et les consommations pour le mois en cours et le mois précédent. Le coût de l'installation s'élève à 1 130€ HT puis 360€ HT d'abonnement annuel pour l'hébergement.
- Le module de paiement en ligne : Disponible 24h/24, il s'agit d'un système de réapprovisionnement par carte bancaire du compte famille par TIPI Régie. La mise en service de ce module représente 736€ HT pour une maintenance annuelle de 120€ HT.
- Le module réservations : Ce module permet aux familles d'inscrire en quelques clics et à tout moment, leurs enfants en ligne aux différentes activités scolaires et périscolaires.

Monsieur le Maire indique que les deux premiers modules paraissent intéressants notamment pour répondre aux demandes des familles par rapport à la situation de leur compte et le paiement par internet leur évite le déplacement en Mairie. Concernant le module de réservation, dont seul l'ALSH est concerné, il semble préférable dans un premier temps de ne pas y souscrire, l'inscription auprès du directeur permet le contact avec les familles et une gestion plus efficace des disponibilités. Marcel RENAUD indique cependant que ce module pourrait être intéressant dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour l'inscription aux activités périscolaires.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'acquisition de deux modules supplémentaires Carte + : Consultation et paiement en ligne.

## **3. Compte-rendu du questionnaire destiné aux parents d'élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

Marcel RENAUD transmet à l'assemblée les résultats suite à la distribution du questionnaire.

Le taux de retour est satisfaisant (60.8%).

La demi-journée supplémentaire d'école serait le mercredi matin (74.6%).

Les activités périscolaires se dérouleraient en fin d'après-midi (69.2%).

Si l'école a lieu le mercredi, à la majorité, les parents n'inscriraient leurs enfants ni à la garderie (63.4%) ni à l'ALSH l'après-midi (75%) ni à la restauration de l'ALSH (62.4%). Ses résultats indiquent que les services communaux ne se trouveraient donc pas bouleversés.

Si les activités ont lieu en fin d'après-midi, les enfants y participeraient à 88% et une participation financière pour l'intervention de professionnels serait envisageable (53%).

Marcel RENAUD indique qu'à Guern où la réforme est mise en place dès septembre 2013, la récréation a été déplacée pour intervenir juste avant les activités ce qui permet aux enfants de se regrouper pour se consacrer pleinement et pendant ¾ d'heure aux activités périscolaires. Beaucoup de bénévoles se sont mobilisés pour dispenser les activités (lecture, échecs, pompiers,...).

Monsieur le Maire indique que cette réforme posera des problèmes de personnel et de locaux. Il serait peut-être souhaitable de dégroupier les enfants (début d'après-midi et fin d'après-midi).

#### **4. Validation du PV de mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence assainissement à Pontivy Communauté**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-5 et L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-4, L 1321-5.

Vu l'arrêté préfectoral n°11-18 du 27 juin 2011 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes ;

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence Assainissement collectif des eaux usées, entraîne de plein droit la mise à disposition ou la pleine propriété à Pontivy Communauté des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Ce transfert doit être constaté par procès-verbal qui indique notamment la consistance, la situation juridique, l'état des biens et la valeur nette comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens liés à la compétence assainissement, ainsi que tous documents liés.

#### **5. Convention relative à l'installation d'une sirène étatique au titre du système d'alerte et d'information des populations**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par le Préfet afin de doter la commune d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de la sirène de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) placée sur la maison éclusière à Signan. Le nouveau dispositif est le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population) ; Il s'agit de signer la convention portant sur l'installation et le raccordement de la sirène d'alerte. Celle-ci serait installée sur le centre technique de la communauté de communes de Pontivy, Zone de Tréhonin. Un compte-rendu de visite et un devis ont été établis par la société Eiffage en vue de chiffrer son installation. Les travaux s'évaluent à 7 014.03€ à la charge du Ministère de l'Intérieur. Le coût du raccordement et de fonctionnement électriques des installations, ainsi que le fonctionnement des moyens de déclenchement manuels locaux, reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire indique que ce dernier point reste à discuter. De plus il est mentionné dans la convention que la commune est propriétaire du bâtiment or c'est Pontivy communauté. La convention devra donc être modifiée en ce sens et un courrier d'autorisation sera adressé à Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, et sous réserve que ces conditions soient révisées, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **6. Révision des loyers communaux**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les loyers communaux seront révisés comme suit, eu égard le nouvel indice de référence :

- ⊙ 46 Rue du commerce :
  - Logement 1 :  $424.42€ \times 123.97/121.68 = 432.41€$
  - Logement 2 :  $335.59€ \times 123.97/121.68 = 3341.91€$
  - Logement 3 :  $279.93€ \times 123.97/121.68 = 285.20€$
- ⊙ 24 Rue du commerce :
  - Logement 1 :  $362.54€ \times 123.97/121.68 = 369.36€$
  - Cabinet infirmiers :  $310.57€ \times 121.68/119.17 = 316.41€$
- ⊙ LE BIHAN :
  - Logement 1 :  $290.94 + 53.45 \text{ (charges)} \times 123.97/121.68 = 296.42 + 54.46 = 350.88€$
- ⊙ 28 Rue du Commerce :  $122.53 \times 123.97/121.68 = 124.84€$

#### **7. Numérotation des villages**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que quelques villages restent à numéroter sur la commune dont Kerlu, La Pierre Fendue, Kervihan, Tachen Glass, Saint-Jean. Jacky EUZENOT indique que Kermoisan pourrait également faire l'objet d'une numérotation. De plus les services techniques devraient intervenir afin de placer les plaques de numérotation.

Au vu de la difficulté de numéroter certains villages, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réunir la commission de révision des listes électorales. Le conseil municipal validera ensuite la proposition de la commission.

## 8. Décisions modificatives – Budget commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'investissement	Montant
Réfection courts de tennis	- 15 000€
Dépenses imprévues	- 14 000€
Voirie	+ 29 000€

Dépenses d'investissement	Montant
IC 020	- 1 000€
IC 2051	+ 1 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier ainsi le budget commune.

## 9. Compte-rendu des commissions

Commission culture : Jeanine BURBAN fait lecture à l'assemblée du projet de convention de prêt des liseuses. Le conseil municipal valide la convention.

Depuis la mise en place de la convention avec la ville de Pontivy, 27 pontivyens et 18 assistantes maternelles ont fréquenté la médiathèque.

L'atelier concernant la BD numérique débutera fin septembre.

Commission scolaire : Marcel RENAUD fait état du conseil d'école qui a lieu le 20 juin dernier. Le bilan de fin d'année a été établi ainsi que les projets futurs. Concernant l'effectif de septembre 2013, il est stable. La répartition des classes reste encore à déterminer par les enseignantes. Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux que cette répartition soit établie pour fin d'année. Jean-Jacques VIDELO indique que les listes trop tôt transmises risqueraient de provoquer des fuites d'élèves.

Marcel RENAUD indique que de nombreux projets sont réalisés à l'école. Les enseignants sont réellement investis.

Commission jeunesse : Loïc JAN informe l'assemblée de l'organisation d'un mini-camp de 2 jours pour l'espace jeune à L'Ile aux Pies. La participation par adolescent est de 50€. La commune participe à hauteur de 350€ notamment en contrepartie de l'investissement des jeunes au nettoyage de la commune.

Un projet graph est actuellement en cours. En collaboration avec ERDF et le SDEM, un artiste peintre va réaliser une fresque sur le transformateur à proximité de l'école. Le coût total est de 1650€ dont 1000€ sont subventionnés par les organismes nommés ci-dessus. Le reliquat sera réparti entre le budget médiathèque et ALSH.

Commission personnel : Monsieur le Maire indique que plusieurs recrutements sont en cours notamment en remplacement de CAE qui prennent fin et qui ne peuvent pas être reconduits (Michel LE GOFF, Maxime LE BIHAN, Marie-Paule LE LUC). Frédéric FLORANT remplacera Claudie CARET à la médiathèque.

De plus, l'école a émis le souhait de disposer de deux ATSEM à temps complet à l'école. L'une des ATSEM souhaite une diminution de son temps de travail, un emploi d'avenir pourrait donc être embauché afin de répondre aux besoins. Les offres d'emploi ont toutes été diffusées.

## 10. Affaires diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les services du SDEM qui ont établi, conformément à leur mission, un diagnostic de l'éclairage public. Il en ressort notamment le changement des luminaires boules qui consomment beaucoup. Leur remplacement s'élèverait à 90 000€. Le rapport sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Le contrat de maintenance de l'éclairage public avec CITEOS, conclu depuis août 2009 prend fin en août 2013. Un nouveau marché sera lancé.

- Extension de la limite d'agglomération à Tachen Glass

Monsieur le Maire indique que suite à la rencontre avec les services du Conseil Général, il serait souhaitable d'étendre les limites de l'agglomération à la dernière propriété de Tachen Glass (Monsieur LE FRANC). Ceci permettrait notamment de limiter la vitesse à 50km/h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

- Amendes de police

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords de subvention dans le cadre des amendes de police :

- 3 741€ pour l'aménagement sécurité rue de Kerfrappe et Malachappe
- 8 506€ pour l'aménagement de sécurité rue du Commerce
- 1 753€ pour l'aménagement du giratoire à Saint-Michel

- Art dans les chapelles

L'édition 2013 débute vendredi. Trois guides ont été recrutés : Elen BODELET, Charles COUTEL, Alexandra DACQUAY. L'œuvre de la chapelle Saint-Jean est identique à celle de l'an passé.

- Villes et villages fleuris

Marcel RENAUD indique que le dossier Villes et villages fleuris est terminé. Rédigé par lui-même, il félicite les agents des espaces verts pour les photos, Monsieur le Maire pour le mot d'introduction ainsi que l'animatrice multimédia pour la mise en page. Le jury passera le 17 juillet entre 10h30 et 11h15.

- Pontivy Communauté

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des affaires en cours à Pontivy Communauté

- Signature du Contrat local de Santé avec l'ARS pour 3 ans relatif à la coopération et la mise en place d'actions de prévention sur le territoire notamment pour l'accompagnement des personnes âgées.
- Inauguration de l'aire de camping-car à Saint-Gérand
- Finalisation de l'intégration des communes de Saint-Connec et Mûr de Bretagne. Apport touristique important.
- Une commission économie a eu lieu à Tréhonin en présence notamment des entrepreneurs de LE SOURN. Echanges constructifs et implantation d'une nouvelle entreprise (bureaux et garage) de débectage et d'insémination de volailles (SCI RUN ROUZ).
- Les travaux transférant le siège de Pontivy Communauté à l'ancien hôpital devraient se terminer fin août.

## 11. Questions diverses

Stéphane AUDRAN indique que pour parvenir à leur terrain de stockage de terres à Linguennec, les camions de la société EIFFAGE dégradent fortement le chemin d'exploitation qui n'est plus carrossable. Monsieur le Maire indique qu'il contactera la société afin qu'ils reprennent la route.

Jacky EUZENOT souhaite que la commune acquière une centaine de barrières pour la course de vélos du 1<sup>er</sup> mai organisée par le comité des fêtes. En effet, une autre manifestation se déroulant sur Pontivy le même jour, le nombre fourni par la ville risque de diminuer. Monsieur le Maire indique que la commune dispose actuellement de 50 barrières, l'acquisition de 50 barrières supplémentaires serait possible mais le surplus serait inutile à la commune. Monsieur EUZENOT va demander aux services techniques de la ville de Pontivy si le prêt de barrières serait toujours possible à cette date.

20h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.